

### ÉDITO

#### **Une fusion prometteuse : construisons ensemble le futur !**

Depuis le 1er Juin 2007, le CTBA en fusionnant avec l'AFOCEL est devenu l'Institut technologique FCBA : Forêt, Cellulose, Bois-construction, Ameublement.

Engagé en 2005 dans un contexte économique aux évolutions rapides et de plus en plus international, le processus ayant abouti à cette fusion s'est fait avec l'accord des différentes professions concernées, depuis l'exploitation forestière et la pâte à papier jusqu'aux industries de la seconde transformation du bois et de l'ameublement.

FCBA poursuit bien évidemment ses activités et réaffirme son souhait de proximité et d'efficacité vis à vis de ses partenaires et clients pour encore plus d'innovation au service de vos entreprises.

**Georges Henri Florentin**

Directeur du Pôle Industries Bois Construction

### **Nouvelles exigences d'isolation thermique pour les fenêtres dans l'ancien**

La Réglementation Thermique 2005, appliquée dans le neuf ou l'extension de bâtiments existants, exige un coefficient de transmission thermique garde-fou pour les fenêtres  $U_w \leq 2,6 \text{ W} / (\text{m}^2 \cdot \text{K})$  (arrêté du 24 mai 2006).

Les articles R131-25, R131-26, R131-27, R131-28 insérés dans le code de la construction et de l'habitation par le décret n°2007-363 du 19 mars 2007 fixent aussi maintenant des exigences énergétiques en cas de rénovation sur les bâtiments ou parties de bâtiments existants.

A partir du 31 mars 2008, en cas de rénovation d'un coût supérieur à 25 % de la valeur du bâtiment (voir le décret pour les modalités de calcul de ce coût), la performance énergétique du bâtiment devra être améliorée soit en limitant la consommation en dessous de seuils fixés, soit en appliquant des solutions techniques adaptées. Une étude de faisabilité technique et économique devra être réalisée sur les diverses solutions d'approvisionnement en énergie du bâtiment.

Pour toutes les autres rénovations, l'article R131-28 et l'arrêté du 3 mai 2007 relatif aux caractéristiques thermiques et à la performance énergétique des bâtiments existants fixent les caractéristiques thermiques et énergé-

tiques pour les équipements installés ou remplacés. Ainsi, concernant notamment les fenêtres, à partir du **31 octobre 2007** (date d'acceptation des devis ou passation des marchés ou, à défaut, date d'acquisition), le coefficient de transmission thermique  $U_w$  des fenêtres, portes-fenêtres et façades-rideaux installées ou remplacées, doit être tel que  **$U_w \leq 2,3 \text{ W} / (\text{m}^2 \cdot \text{K})$  ou  $U_w \leq 2,6 \text{ W} / (\text{m}^2 \cdot \text{K})$  pour les coulissants.**

Lorsque la fenêtre, porte-fenêtre ou façade-rideau possède une fermeture (volets), on peut prendre en compte la résistance thermique additionnelle de cette fermeture en calculant le coefficient thermique  $U_{jn}$  de l'ensemble, l'exigence porte alors sur le  $U_{jn}$  de tel sorte que  **$U_{jn} \leq 2,3 \text{ W} / (\text{m}^2 \cdot \text{K})$  ou  $U_{jn} \leq 2,6 \text{ W} / (\text{m}^2 \cdot \text{K})$  pour les coulissants.**

En outre, dans tous les cas, pour le coefficient thermique  $U_g$  du vitrage,  **$U_g < 2 \text{ W} / (\text{m}^2 \cdot \text{K})$** . Les vitrages utilisés doivent donc être peu émissifs et si nécessaire avec lame de gaz rare (argon, krypton). Cependant, des dérogations sont possibles pour les monuments historiques, les sites classés,...

On notera que l'arrêté fixe aussi des exigences pour les entrées d'air.

#### **Contact FCBA :**

Didier Fillit - Tél. : 05 56 43 63 36

Mél : [didier.fillit@fcba.fr](mailto:didier.fillit@fcba.fr)

## Partenariat FCBA/CSTB

En collaboration avec l'UIB (Union des Industries du Bois), FCBA et CSTB ont travaillé durant ces derniers mois pour finaliser une convention de partenariat portant sur les axes suivants :

- ♦ Recherche collective
- ♦ Consultance
- ♦ Formation
- ♦ Evaluation des produits innovants (procédures d'Avis Techniques, de Documents Techniques d'Applications ou d'Agrément Technique Européen)
- ♦ Certification
- ♦ Communication

Ce partenariat est destiné à améliorer le positionnement sur le marché des produits et systèmes constructifs de la filière bois construction en associant les deux organismes dans une logique de complémentarité de compétences.

La recherche collective fera notamment l'objet de concertations permanentes avec l'UIB afin de déterminer des axes stratégiques d'études. C'est le premier accord de partenariat que le CSTB signe avec un Centre Technique Matériau.

### Contact :

Serge Le Nevé - Tél. : 05 56 43 63 05  
Mél : serge.leneve@fcba.fr

## Accessibilité

Les textes relatifs à l'accessibilité (le décret n°2006-555 du 17 mai 2006, 2 arrêtés du 1<sup>er</sup> août 2006 relatifs « aux bâtiments d'habitation collectifs et aux maisons individuelles lors de leur construction » et « aux établissements recevant du public et aux installations ouvertes au public lors de leur construction ou de leur création », un arrêté du 26 février 2007 relatif « aux bâtiments d'habitation collectifs lorsqu'il font l'objet de travaux... », un arrêté du 21 mars 2007 relatif « aux établissements existants recevant du public... ») fixent les spécifications à respecter.

Dans l'arrêté du 1<sup>er</sup> août 2006 relatif « aux bâtiments d'habitation collectifs et aux maisons individuelles lors de leur construction », on note, entre autres, concernant les menuiseries :

- Porte d'entrée du logement, portes et portails sur cheminements extérieurs : largeur minimum 0,9 m, passage minimum (vantaill ouvert à 90°) 0,83 m.
- Portes intérieures du logement, portes intérieures des locaux collectifs : largeur minimum 0,8 m, passage minimum 0,77 m.

- Dispositifs de manoeuvre portes-fenêtres et fenêtres (poignée) entre 0,9 m et 1,3 m (manoeuvrables en position debout comme en position assise).
- Effort d'ouverture des portes et sas inférieur ou égal à 50N.
- Portes des logements et portes des parties communes : hauteur maximale de seuil 2 cm.

Ces exigences s'appliquent à la maison individuelle construite pour être louée ou mise à disposition ou pour être vendue, à l'exclusion de celle dont le propriétaire a entrepris la construction ou la réhabilitation pour son propre usage.

Concernant les dispositions relatives aux accès aux balcon, terrasses et loggias situés au niveau d'accès au logement, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008, au moins un accès doit présenter une largeur minimale de 0,8 m et le ressaut dû au seuil de la porte-fenêtre doit être franchissable à l'aide d'un plan incliné éventuellement additionnel. Cette règle pourrait changer et des précisions apportées suite aux travaux en cours au CSTB (On pourrait aboutir notamment à une hauteur de seuil maximale).

### Contact :

Didier FILLIT - Tél. : 05 56 43 63 36

## Agenda

### Rendez-vous à BATIMAT

du 5 au 10 novembre à la Porte de Versailles sur le stand de FCBA.

### La prochain comité NF Fenêtres Bois et NF Portes Extérieures

aura lieu le mardi 27 novembre à 14 h 00 à FCBA Paris.

### Colloque Bois Climat Carbone

Il aura lieu le 31 janvier 2008 à FCBA Paris. L'objectif de cette journée est d'informer les professionnels de la transformation du bois, des impacts de leurs activités sur le changement climatique : émissions de gaz à effet de serre, stockage du carbone dans les produits en bois ou à base de bois, substitution de matériaux intensifs en énergie par des produits en bois ou à base de bois... et de leur permettre d'anticiper les évolutions réglementaires à venir.

## A noter

### FCBA INFO en ligne, gratuit et sans abonnement !

Ce magazine d'information de FCBA, est désormais consultable en ligne sur un site dédié : [www.fcba.info](http://www.fcba.info) Les articles sont accessibles directement, sans abonnement ni identification préalable. Ce site vous donne accès à tous les articles de l'année en cours, et aux articles archivés depuis janvier 2003 extraits de l'ex-revue imprimée. Vous pouvez également, via un formulaire spécifique, réservé aux professionnels, être régulièrement informé sur les activités de FCBA qui vous intéressent, sous forme d'alertes dans votre messagerie.

### Brèves de FCBA

Nous vous invitons à aller consulter les dernières brèves Menuiserie, Collage - Finition, Panneaux, Parquets - Lambris, Charpente Ossature, Durabilité et Préservation sur notre site Internet [www.ctba.fr/](http://www.ctba.fr/) rubrique « Bois dans la construction » / « Actions collectives » : [www.ctba.fr/5\\_bois\\_construction/index.php?rub=breves](http://www.ctba.fr/5_bois_construction/index.php?rub=breves)



### Pôle Industries Bois Construction

Allée de Boutaut - BP 227 - 33028 Bordeaux Cedex  
Tél. : 05 56 43 63 00 - Fax : 05 56 43 64 80

Au 1<sup>er</sup> juin 2007 AFOCEL et CTBA sont devenus FCBA  
[www.fcba.fr](http://www.fcba.fr)